



## COMMUNE BOUGNON

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL  
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

70170 BOUGNON

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence  
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Unité de gestion	29	AD. COM. BOUGNON
Installation	070000523	BOUGNON
Point surveillance	531	BOUGNON
Commune prélèvement	BOUGNON	
Destinataires	ARS DT 70 - COMMUNE	
Préleveur	LDVH	Date Prél 03/12/2018 Heure Prél 12:10
Date début analyse	03/12/2018	Date Récept 03/12/2018 Heure Récep 13:30

RAPPORT D'ESSAI HY1849-4455

Analyse de Type D1

Numéro d'échantillon: 1

Lieu exact prélèvement Mme CARD Nathalie - 1 rue de la Piquotte

Eau TRAITEE

## MESURES IN SITU réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement	FD T 90-520	AA			
Bioxyde de chlore	DPD	0,25	mg/L		
# Température	Détermination T°C v2	10,8	°C	/	25

## EXAMEN BACTERIOLOGIQUE

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	13	/ml	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	5	/ml	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 ml	0	/

**EXAMEN CHIMIQUE D1**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	8,2	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v2	13,9	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	263	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0,50	NFU		2.0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

**CONCLUSION GENERALE**

L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires pour une eau destinée à l'alimentation humaine pour les paramètres analysés - EAU CONFORME.

Dossier validé le 07/12/2018

Imprimé le : 07/12/2018

Le Directeur du Laboratoire

**F. LEHONG**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi.

Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et Arrêté du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.